

En cas de coupure d'eau

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ABONNÉ

L'eau peut avoir été coupée dans votre logement (présence d'un scellé plastique bleu sur le robinet d'arrêt de votre branchement).

Lors du rendez-vous que vous aurez pris pour votre abonnement, notre agent remettra l'eau en service dans votre logement.

Attention, la violation du scellé avant l'arrivée de l'agent pourra entraîner une pénalité de 1 200 € T.T.C.

VOUS ÊTES ABONNÉ

D'une manière générale et lors d'intervention programmée, le Service de l'Eau de Meaux distribue une information de coupure d'eau au moins 24 heures avant l'intervention.

Dans le cas d'intervention urgente non prévisible sous domaine public (rupture de branchement ou de canalisation), une coupure peut être réalisée en urgence par nécessité absolue.

D'autres intervenants, notamment les entreprises de plomberie missionnées par votre syndic peuvent également couper l'eau dans votre copropriété pour réaliser des travaux

Avant d'appeler les services techniques de la ville de Meaux, vérifiez votre robinet général.

Renseignez-vous ensuite auprès de vos voisins afin de déterminer si ce manque d'eau est local, général à l'immeuble voire au quartier.

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

199, Chemin du Bas de Nanteuil
77100 Nanteuil-les-Meaux

01 83 69 00 52

01 60 09 97 00